

COMMISSION DES INSTITUTIONS

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES AU SUJET D'OUTILS TECHNOLOGIQUES DE NOTIFICATION DES CONTACTS AINSI QUE SUR LA PERTINENCE DE CE TYPE D'OUTIL, LEUR UTILITÉ ET LE CAS ÉCHÉANT, LES CONDITIONS DE LEUR ACCEPTABILITÉ SOCIALE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID-19



COMMISSION DES INSTITUTIONS

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES AU SUJET D'OUTILS
TECHNOLOGIQUES DE NOTIFICATION DES CONTACTS
AINSI QUE SUR LA PERTINENCE DE CE TYPE D'OUTIL,
LEUR UTILITÉ ET LE CAS ÉCHÉANT, LES CONDITIONS DE
LEUR ACCEPTABILITÉ SOCIALE DANS LE CADRE DE LA
LUTTE CONTRE LA COVID-19



LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Louissette Cameron

Ann-Philippe Cormier

Sarah-Émilie Duplain

Noémie Tremblay

SERVICE DE LA RECHERCHE

Pierre Skilling

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des institutions, veuillez-vous adresser au secrétariat de la Commission.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : ci@assnat.qc.ca

Ce document est mis en ligne dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : assnat.qc.ca.

Dépôt légal – août 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN (Imprimé) : 978-2-550-87358-7

ISBN (PDF) : 978-2-550-87361-7

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

M. Bachand (Richmond), président

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chapleau)

M. Ouellet (René-Lévesque)

M. Ouellette (Chomedey)

M^{me} Boutin (Jean-Talon)

M. Nadeau-Dubois (Gouin)

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Rizqy (Saint-Laurent)

TABLE DES MATIÈRES

Le mandat de la commission 1

 Le contexte 1

 La consultation 1

Observations 2

LE MANDAT DE LA COMMISSION

LE CONTEXTE

En réponse à la pandémie de COVID-19, les gouvernements et les autorités de santé publique ont établi des mesures d'identification et de recherche des personnes infectées ou en contact avec celles-ci, de distanciation physique ainsi que de confinement volontaire ou obligatoire. Pour freiner la propagation du coronavirus, en plus du suivi manuel des contacts, des États ont également introduit des applications de notification d'exposition au virus pour téléphones intelligents, ou s'y intéressent. Le 18 juin 2020, le gouvernement du Canada annonçait ainsi sa volonté d'offrir un outil numérique de ce type. L'application fédérale Alerte COVID, basée sur une technologie mise à la disposition des gouvernements par Apple et Google, a été conçue par des bénévoles de l'entreprise Shopify. Il est possible de l'utiliser en Ontario depuis le 31 juillet dernier. Pour sa part, afin de statuer rapidement sur l'opportunité d'ajouter une application de notification d'exposition à ses outils de lutte contre le virus, le gouvernement du Québec a estimé nécessaire la tenue de consultations publiques. Le gouvernement a d'abord mené une consultation en ligne à ce sujet, du 8 juillet au 2 août 2020. De plus, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale a été saisie d'un mandat afin de recueillir l'avis des représentants de la société civile sur ces applications, de soupeser leurs risques et leurs avantages et de déterminer si l'encadrement en place est adéquat¹.

LA CONSULTATION

C'est dans ce contexte que le 4 juillet 2020, en vertu de l'article 147 du règlement de l'Assemblée nationale, les quatre groupes parlementaires se sont entendus pour convoquer la Commission des institutions afin de mener des consultations particulières et de tenir des auditions publiques au sujet d'outils technologiques de notification des contacts ainsi que sur la pertinence de ce type d'outils, leur utilité et, le cas échéant, les conditions de leur acceptabilité sociale dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Les auditions se sont déroulées les 12, 13 et 14 août 2020. Les parlementaires ont entendu 18 témoignages d'experts et de représentants d'organismes québécois et canadiens ainsi que de la France et des États-Unis. De plus, la commission a reçu 16 mémoires² et 5 commentaires en ligne. La Commission des institutions tient à remercier les personnes et les organisations qui ont participé à cette consultation pour leur précieuse contribution. Le présent rapport présente les observations de la Commission.

¹ Secrétariat du Conseil du trésor, [Consultations particulières et auditions publiques au sujet d'outils technologiques de notification des contacts ainsi que sur la pertinence de ce type d'outils, leur utilité et le cas échéant, les conditions de leur acceptabilité sociale dans le cadre de la lutte contre la COVID-19](#), document de consultation, 2020.

² La liste des groupes et personnes ayant participé à la consultation est disponible en annexe.

OBSERVATIONS

Au terme de ce mandat, les membres de la Commission des institutions observent que :

1. La confiance des citoyens et des citoyennes demeure la pierre angulaire du succès de toute démarche;
2. La quasi-totalité des experts rencontrés en commission ont émis des réserves importantes sur l'efficacité et la fiabilité de ces technologies et sont d'avis que la technologie Bluetooth souffre de vulnérabilités qui représentent des risques réels d'attaques informatiques;
3. Il n'existe pas d'opinion majoritaire d'experts sur l'utilité des applications de notification de contacts dans le contexte de la lutte contre la COVID-19, que ce soit lors de nos consultations ou sur le plan international;
4. Il n'existe pas d'opinion majoritaire d'experts sur l'efficacité des applications de notification de contacts dans un contexte de pandémie ni d'études publiées à ce sujet;
5. Il existe une opinion majoritaire d'experts selon laquelle les populations les plus vulnérables à la COVID-19 sont celles qui auraient le moins accès aux applications de notifications de contacts;
6. Le cadre juridique du Québec est inadéquat quant à la protection des données et des renseignements personnels et l'accès à l'information, le consentement éclairé et la lutte contre la discrimination.



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES**

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca